

La spectaculaire proposition turque à l'UE

- ▶ Ankara propose de réadmettre tous les migrants économiques arrivés sur les îles grecques.
- ▶ Contrepartie majeure : une libéralisation des visas dès juin.

Déconcertante, spectaculaire... La proposition avec laquelle le Premier ministre turc Ahmet Davutoglu est arrivé lundi au sommet EU-Turquie consacré à la coopération entre les deux partenaires face à la crise migratoire, est ce qu'on appelle en anglais un *game changer* : de quoi transformer radicalement la situation. Encore faut-il que les partenaires s'accordent dessus...

La Turquie a proposé aux 28 rien de moins que de réadmettre tous les migrants économiques arrivés sur les îles grecques. Autrement dit, ceux qui n'ont pas droit et aucune chance d'obtenir l'asile. « *Ce processus de réadmission sera pour une période temporaire, et uniquement à des fins humanitaires* », précisait le document turc dont *Le Soir* a obtenu copie.

Cette proposition de réadmission de tous les migrants irréguliers accompagne un autre volet, spectaculaire également. Celui-là était au départ une idée de la Commission européenne et de l'Allemagne, et a fait l'objet dans la nuit de dimanche à lundi à Bruxelles d'une intense négociation entre la chancelière Merkel, Ahmet Davutoglu, et le Premier ministre néerlandais Mark Rutte, dont le pays assure la présidence semestrielle des travaux des 28. Selon ce schéma, tous les réfugiés syriens arrivés en Grèce en provenance de la Turquie seraient désormais renvoyés en Turquie, en vertu d'un accord de réadmission entre ce pays et la Grèce. Dans un second temps, l'UE accepterait de reprendre et répartir chez elle (« réinstaller ») le même nombre de réfugiés syriens. Objectif : décourager les Syriens à emprunter la filière des passeurs et trafiquants. Pour opérer cette coopération, la Turquie enverrait, bien sûr avec l'accord du gouvernement grec, des officiers de liaison sur les cinq îles d'arrivée.

La proposition turque est spectaculaire. La contrepartie demandée ne l'est pas moins. Ankara a demandé que l'UE porte de 3 à 6 milliards d'euros le

montant de l'aide qui avait été promis par cette dernière dans le « plan d'action conjoint UE-Turquie » conclu le 29 novembre dernier. Il s'agit de sommes destinées à financer l'amélioration de l'accueil des réfugiés en Turquie. Lors de la négociation nocturne avec Angela Merkel, le Premier ministre turc aurait évoqué des montants encore supérieurs, une source citée par l'agence Reuters évoquant même une somme totale de... 20 milliards d'euros !

« Clé des discussions du jour »

Par ailleurs, « *clé des discussions du jour* », selon le président du parlement européen Martin Schulz qui participait au déjeuner, la Turquie demande d'avancer d'octobre à fin juin la libéralisation des visas Schengen pour les ressortissants turcs. Selon le « plan d'action » de novembre, l'UE s'était engagée à cette décision, mais en la subordonnant à l'adoption par le parlement turc de 9 mesures liées à la sécurité des documents (passeports biométriques, prises d'empreintes, etc.). Pour cette mesure, comme pour les 3 milliards cités plus haut, Martin Schulz a rappelé que si le Parlement européen pouvait s'y montrer favorable, le processus parlementaire ordinaire, même accéléré, devrait être respecté.

Enfin, alors que le plan d'action conjoint de novembre avait formellement prévu l'ouverture d'un seul chapitre, la Turquie demande en échange de son offre l'ouverture de cinq chapitres supplémentaires de la négociation d'adhésion à l'UE (en l'occurrence, il s'agirait des chapitres bloqués par Chypre, toujours en raison de l'occupation turque de la partie nord de l'île).

Après la réunion de travail lors du déjeuner, les 28 leaders européens se sont réunis entre eux. Mais non sans fixer au Premier ministre turc un nouveau rendez-vous, non prévu au programme initial, pour un dîner le soir même, où l'on s'attendait à ce que l'UE

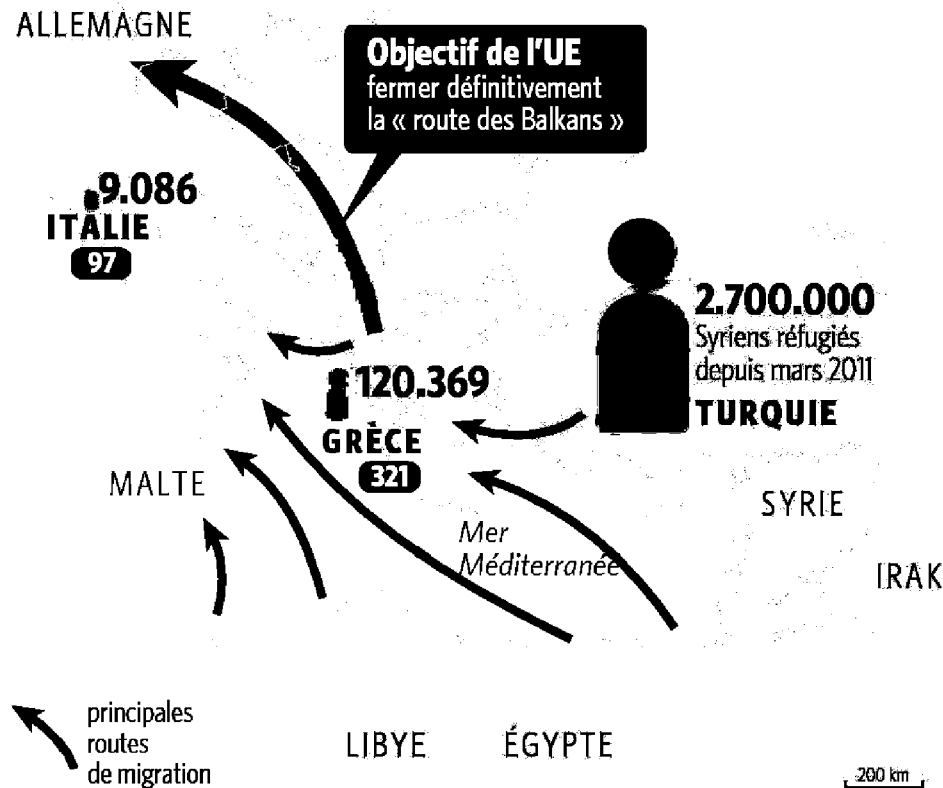
formule une réponse à l'étonnante offre d'Ankara.

Qu'en pensait-on ? (Le sommet était toujours en cours au moment de boucler cette édition.) « *L'atmosphère était plutôt meilleure que je ne m'y attendais* », avait commenté Martin Schulz. « *Mais toutes ces offres viennent bien tard, et il y a beaucoup d'imprécision* », indiquait une source européenne. Par exemple, que signifie « *pour une période temporaire* », lorsqu'il s'agit des réadmissions des migrants irréguliers ?

Par ailleurs, bien que l'idée des « allers-retours » de réfugiés syriens avec la Turquie ait été mitonnée côté européen, la question se pose de la légalité du renvoi vers la Turquie de demandeurs d'asile déjà sur le sol européen. La lettre spécialisée *Euractiv* rappelait que la Convention de Genève ne permet pas le « refoulement » (sauf pour motifs d'ordre public) ni la discrimination. Or le schéma de réadmission-réinstallation ne s'appliquerait, selon ses concepteurs, qu'aux réfugiés syriens... ■

JUREK KUCZKIEWICZ

L'UE sollicite Ankara et Athènes pour régler la crise migratoire



Moyens

- **expulser** tous les « migrants économiques » vers la Turquie
- **renforcer** la lutte contre les passeurs

Aides de l'UE

- **700 millions €** sur 3 ans pour Athènes
- **3 milliards d'euros** pour Ankara

1.250.000

migrants arrivés en Europe en 2015

129.455 personnes sont arrivées en Europe par la Méditerranée en 2016 (au 1^{er} mars)

418

personnes mortes ou portées disparues durant la traversée en 2016 (au 1^{er} mars)

marchandage Ce sont les Turcs qui nous « tiennent »

ÉCLAIRAGE

Voilà ce qui s'appelle se faire mener par le bout du nez ! Les Européens, qui pourtant « jouaient à domicile », ont même perdu la maîtrise de leur agenda... Le sommet avait à peine démarré, hier en milieu de journée, que la chorégraphie de la rencontre décidée par le président du Conseil européen Donald Tusk était déjà réduite à néant : des « nouvelles propositions turques » allaient conduire les Vingt-huit à jouer les prolongations, jusqu'en soirée.

Le sommet devait se dérouler en deux temps, avait décidé Tusk : un lunch avec le Premier ministre turc Ahmet Davutoglu suivi d'une session de travail réservée aux Etats membres de l'UE. Mais Ankara en « décida » autrement : leur plan exigeait une troisième mi-temps, soit un nouveau dîner de travail, à 29... qui n'avait toujours pas commencé à 22 h !

L'ordre du jour du sommet a ainsi été largement déterminé par la Turquie, pays non membre mais

qui négocie son adhésion à l'UE depuis dix ans, sans garantie. A Ankara, le président Erdogan a illico donné le ton, réclamant l'« argent » : les 3 milliards d'aides européennes promis pour aider la

Turquie à accueillir les réfugiés syriens : « Cela fait maintenant quatre mois et on attend encore qu'ils nous le donnent. Monsieur le Premier ministre est actuellement à Bruxelles. J'espère qu'il reviendra avec cet argent. »

« Monsieur le Premier ministre » donc est arrivé à Bruxelles, arborant son sourire de toujours, qu'il ne faut pas assimiler à la moindre tendresse en négociation. Et Ahmet Davutoglu a fait monter les enchères : les dirigeants européens plaçant dans la Turquie leurs ultimes espoirs de bétonner leur « forteresse », il n'était point sot d'allonger la liste des demandes de contreparties, jusqu'à évoquer initialement... 20 milliards, nous dit-on. Un

classique. Le Premier ministre a souligné qu'il était présent à Bruxelles pour la deuxième fois en trois mois, « ce qui montre combien la Turquie est indispensable pour l'UE et l'Europe pour la Turquie. La Turquie est prête à travailler avec l'UE. La Turquie est aussi prête à être membre de l'UE », a-t-il ajouté, jugeant que le sommet devait aussi être un « tournant » pour le processus d'adhésion du pays.

Cette négociation, saucissonnée en 35 thèmes, était en état de mort clinique depuis plus de deux ans (régime) et celui des migrants devant lui dit plus investit dans ne question de nature internationale disciplines qui il implique pour le tant que le « club chrétien » lui est majoritairement hostile, malgré les discours officiels...

Seul le drame des réfu-

giés, et le besoin désespéré de « coopération » de la Turquie priée de retenir 2,7 millions de ces désespérés chez elle, a timidement permis de réanimer le processus. Un nouveau chapitre de négociation a ainsi été ouvert à la fin de l'année dernière, malgré les sévères dérives autocratiques du régime, les attaques répétées contre la liberté d'expression et d'association, la guerre relancée contre la rébellion kurde avec son cortège de victimes civiles et une quasi-guerre civile, et même des abus commis à l'encontre de réfugiés syriens, documentés par les organisations de défense des droits humains. Le rapport 2015 consacré par la Commis-

sion européenne à la Turquie en novembre dernier dénonçait « une tendance négative globale pour le respect de l'Etat de droit et

les droits fondamentaux », « contre les valeurs européennes ».

Malgré cela, ce sont les Turcs qui nous « tiennent » et pas l'inverse, déplore une source européenne. Pour Ankara, l'essentiel était hier de pouvoir rentrer de Bruxelles en affichant, auprès de son opinion, que le processus d'adhésion avance. Les dirigeants européens, eux, ont mollement affiché leurs récriminations. « *L'UE se tire des balles dans le pied*, dénonce Marc Pierini, ex-ambassadeur de l'UE à Ankara : (ce silence) *désespère les libéraux en Turquie, incite les leaders turcs à encore davantage étriller les opposants (...) et cela nuit à l'image de l'UE dans le monde.* » La cheffe de la diplomatie de l'UE a toutefois « mis les pieds dans le plat » : Federica Mogherini s'est publiquement déclarée « *contente* » d'avoir rencontré hier matin à Bruxelles « *le principal leader de l'opposition Selahattin Demirtas (NDLR : le chef du HDP kurde), pour discuter aussi avec lui des perspectives de la relation entre la Turquie et l'UE.* » ■

PHILIPPE REGNIER

DOLÉANCES

Une cellule d'urgence pour les commerçants de Calais

« Calais outragé », « Calais martyrisé », mais Calais bientôt... dédommagé ? Une délégation de 500 représentants de la ville, vêtus d'un T-shirt floqué d'un cœur vantant « J'aime Calais », s'est rendue en cars ce lundi à Paris. Objectif : venir défendre l'image de Calais, une image qu'ils jugent déformée par les médias, surtout britanniques. « *Notre port est beau, notre ville est belle et pourtant il n'y a plus de touristes, ni anglais ni belges* », se plaignent-ils. À en croire les représentants des métiers de l'hôtellerie et de la restauration, le secteur aurait souffert d'une perte de 30 à 40 % de son chiffre d'affaires depuis des mois. Les commerces auraient eux aussi vu leur fréquentation diminuer de 20 %. En cause : des reportages qui laisseraient penser que la ville est en proie au chaos. « *Ce n'est pourtant pas Beyrouth !* », selon un commerçant. Une délégation a été reçue à l'Élysée par des conseillers du président et de différents ministères. La réunion a débouché sur la création d'une cellule d'urgence où les responsables d'entreprise pourront faire part de leurs doléances. « *Cette cellule permettra d'accompagner les commerçants en difficulté. Une nouvelle rencontre de suivi aura lieu dans quinze jours* », explique la maire de Calais, Natacha Bouchart. Le porte-parole du rassemblement, Frédéric Van Gansbeke, se dit soulagé :

« *Nous avons montré un autre visage de notre ville* », explique-t-il. Mais les manifestants veulent aller plus loin. Ils voudraient que leur ville soit déclarée « en état de catastrophe économique exceptionnelle ». Les commerçants disent ne pas s'en prendre aux migrants, mais seulement à l'image de leur ville. Ce qui ne les empêche pas de demander le démantèlement complet de la Jungle de Calais d'ici cet été.

L'idée d'une zone franche ou, en tout cas, d'un moratoire fiscal pour les commerçants de Calais prend forme depuis la visite vendredi dernier de Natacha Bouchart à l'Élysée. Le président avait par ailleurs promis à la maire de Calais de se rendre sur place dans les prochains mois.

Alors que le démantèlement de la zone sud de la Jungle de Calais se poursuit, le centre d'accueil provisoire (CPA), qui met des conteneurs chauffés à disposition des migrants, ne connaît pas d'afflux de réfugiés. En revanche, à quarante kilomètres de là, à Grande-Synthe, près de Dunkerque, un nouveau camp de réfugiés mis en place par la Ville en partenariat avec Médecins sans frontières pourrait être pris d'assaut. Là, ce sont 213 cabanons en bois pour quatre personnes qui ont été montés. Quelque huit cent migrants devraient y être installés en ce début de semaine et, à terme, le camp pourrait en accueillir jusqu'à 2.500. Les associations et la mairie, dirigée par l'écologiste Damien Carême, financent seuls l'installation. L'État, qui a donné son feu vert à l'aménagement du site, n'a

pas souhaité en revanche soutenir financièrement l'initiative, qui représente le premier camp de réfugiés aux normes internationales établi en France. Grande différence avec le centre d'accueil provisoire de Calais : les migrants ne doivent pas donner leurs empreintes pour entrer dans le camp. Selon les représentants des associations, c'est cette approche plus humanitaire que sécuritaire qui aurait convaincu les migrants.

JOËLLE MESKENS, À PARIS

plainte Myria attaque l'Etat belge

M yria, le nouveau nom du Centre fédéral Migration, est une institution publique, parfaitement indépendante idéologiquement, mais financée par les pouvoirs publics, en l'occurrence par le gouvernement fédéral. Son rôle ? Veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers et donc, parfois, critiquer directement le gouvernement en place. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Myria ne fait pas les choses à moitié. En décembre dernier, il a en effet introduit une plainte à la Commission européenne contre l'Etat belge. Dans une carte blanche que le directeur de Myria, François De Smet, a fait parvenir au *Soir*, il révèle l'existence de cette plainte.

1 **Quels sont les motifs de la plainte ?** Myria appuie sa plainte sur trois manquements aux traités européens, plus particulièrement au Règlement Dublin III. Pour rappel, le règlement Dublin se base sur le principe selon lequel c'est le premier pays dans lequel un demandeur d'asile met le pied qui a la responsabilité de cette demande. Dublin III, soit la dernière refonte (2013) de cette convention, comporte une série d'améliorations en ce qui concerne les droits des migrants. Trois points ne sont toujours pas appliqués en Belgique.

Tout d'abord, l'article 4 du règlement Dublin III mentionne l'obligation pour les Etats de distribuer une information correcte

aux demandeurs d'asile. La Commission a rédigé des prospectus, disponibles dans une kyrielle de langues. Mais la Belgique n'informe toujours pas ses demandeurs d'asile. Myria affirme que ses demandes à ce sujet au secrétariat à l'asile et la migration sont restées sans aucune réponse officielle à ce jour. « *Le plus préoccupant*, insiste Mathieu Beys, juriste pour Myria, en charge de la plainte, *c'est que Theo Francken a par contre envoyé plusieurs lettres aux demandeurs d'asile irakiens et afghans, leur donnant des informations partielles, voire tendancieuses. Il y était stipulé que le Règlement de Dublin s'appliquerait à la lettre, alors que la brochure de la Commission précise qu'il est possible de rejoindre un membre de sa famille dans un autre pays, par exemple.* »

Le deuxième article dont il est question, l'article 28 du Règlement Dublin, dit qu'on ne peut placer une personne en centre fermé uniquement parce qu'elle fait l'objet d'une procédure Dublin. A nouveau, la loi belge n'en tient pas compte, des cas de demandeurs d'asile irakiens et afghans enfermés uniquement car l'Office des étrangers a estimé qu'un autre Etat était compétent, ont été enregistrés.

Le troisième manquement pointé par Myria concerne l'efficacité du recours. Selon l'article 27 du Règlement Dublin III, si une personne s'oppose à une dé-

cision de rapatriement, ou de transfert dans un autre pays, elle doit pouvoir introduire un recours qui suspend l'ordre de quitter le territoire le temps qu'un juge statue sur la situation de l'intéressé. Or, en Belgique, l'Office des étrangers a le droit d'expulser une personne, même si elle a introduit un recours en suspension « ordinaire ». La seule façon d'obtenir un répit est la « suspension d'extrême urgence », ce qui implique de prouver que l'expulsion est « imminente ». Autrement dit, un recours suspensif, et donc véritablement effectif, n'est possible que lorsque la personne se trouve en centre fermé. En juillet 2015, la Belgique a déjà été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme suite à l'expulsion d'une famille serbe. Une condamnation qui

s'ajoute à plusieurs autres (depuis 2002) pour expulsion dans des pays où des traitements inhumains et dégradants étaient possibles.

2 **Quels effets potentiels ?** En s'adressant à la Commission européenne, Myria ne vise pas forcément une condamnation, mais espère que la Belgique sera rappelée à l'ordre et mettra finalement sa loi en conformité avec le Règlement Dublin III. La Commission a cependant toute latitude pour donner suite, ou non, à la plainte déposée par le Centre fédéral Migration. En-

suite, elle peut décider de négocier un accord à l'amiable. Mais si l'Etat ne se conforme toujours pas, la Commission peut aussi intenter une action en manquement devant la Cour européenne de Justice qui, quant à elle, possède le pouvoir d'imposer des amendes aux Etats.

3 Quelles conséquences pour l'indépendance du Centre ?

Myria est indépendant, rappelle François De Smet. La désignation du conseil d'administration revient au parlement et non au gouvernement. Le directeur est passé par une procédure de recrutement du Selor et n'a nullement été « placé » par l'un ou l'autre parti. Reste cependant une chose qui dérange Myria et son directeur : la ligne budgétaire dépend directement du gouvernement... Or, en 2014, la ministre Elke Sleurs a imposé au Centre 10 % d'économies. « *Cette position n'est pas très saine, déplore François De Smet : nous sommes amenés à critiquer le gouvernement le lundi, puis à lui demander de l'argent le mardi... Nous demandons depuis un an à sortir de ce système et à bénéficier du régime des donations. Mais le dossier n'avance pas.* » Le directeur ne semble néanmoins pas préoccupé par sa place : « *L'Etat Belge a lui-même voulu que des organes indépendants veillent au respect des droits de l'homme. Je n'ose pas imaginer qu'on s'expose à un retour de flamme...* » ■

ÉLODIE BLOGIE